

ONTARIO REGIONAL OFFICE

80 Commerce Valley Drive East, Markham, Ontario L3T 0B2, (905) 739-3999, Fax: (905) 739-4001 cupe.ca scfp.ca

Destinataires : Tous les Présidents de section locale des services sociaux, Secrétaires de séance, Présidents d'unités et conseillers syndicaux affectés à ce secteur

Expéditeurs : Sarah Declerck, Coordonnatrice par intérim des services sociaux - Ontario
Carrie Lynn Poole-Cotnam, Présidente du CCTSS

Objet : Conférence 2013 des services sociaux – Deuxième appel

Date : 23 janvier 2013

La conférence 2013 des travailleurs des services sociaux qui aura lieu à Toronto commencera le mardi 21 mars en soirée et se poursuivra jusqu'au dimanche 24 mars à 13 h.

Les compressions au financement ont provoqué une diminution des services sociaux, une baisse de la qualité des services, un allongement des listes d'attente et des licenciements. Le dépôt d'une loi s'en prenant à notre droit à la libre négociation collective et la menace d'autres lois antisyndicales constituent d'importants défis pour notre syndicat. Notre objectif pour cette conférence est de fournir aux militants du secteur les arguments politiques, les compétences et les stratégies nécessaires pour mobiliser nos membres afin qu'ils soient en mesure de résister aux attaques contre les syndicats et les services que nous assurons.

Inscription

Vous trouverez, joint à la présente, le deuxième appel en vue de la Conférence 2013 des travailleurs des services sociaux qui inclut l'information sur les déplacements et les réservations d'hôtel et le formulaire d'inscription à la conférence. Vous y trouverez aussi le formulaire d'inscription pour le service de garde sur place, le formulaire de demande de subvention pour soins à un membre de la famille ou une personne dépendante, le formulaire d'accessibilité à l'intention des personnes ayant besoin d'aide et la demande de soutien aux sections locales qui se qualifient pour obtenir de l'aide afin de pouvoir envoyer une délégation à la conférence.

Dates limites

- Les demandes de service de garde sur place doivent être reçues avant le **26 février 2013**.
- Afin de garantir le tarif SCFP, les réservations d'hôtel doivent être faites avant le **26 février 2013**.

PAUL MOIST – National President / Président national **CHARLES FLEURY** – National Secretary-Treasurer / Secrétaire-trésorier national

TOM GRAHAM – FRED HAHN – DANIEL LÉGÈRE – LUCIE LEVASSEUR – BARRY O'NEILL – General Vice-Presidents / Vice-présidents généraux



- Les demandes de soutien liées à l'accessibilité et/ou aux besoins d'accommodements, comme l'interprétation en langage ASL, le sous-titrage en temps réel et la traduction en français doivent être indiquées sur le formulaire joint à la présente. Ces demandes doivent être reçues avant le **26 février 2013**.
- Les sections locales peuvent être admissibles à recevoir de l'aide pour participer à la conférence sur la base de leur taille (moins de 100 membres) et de leur situation géographique (du nord ou à plus de 500 kilomètres de la conférence). Il peut aussi s'agir de nouvelles sections locales engagées dans la négociation de leur première convention collective ou encore de sections locales qui ont été en grève ou en lock-out au cours de l'année qui a précédé la conférence. Ces demandes dont le formulaire est joint à la demande de soutien à une section locale doivent être reçues avant le **26 février 2013**.

Réunion de négociation coordonnée des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle

La prochaine réunion provinciale de négociation coordonnée du secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle aura lieu à l'automne 2013 en préparation à la prochaine ronde de négociation coordonnée. Une majorité de conventions collectives arrivera à échéance à la fin mars 2014. Des discussions sur la négociation coordonnée auront lieu lors de la rencontre de la journée des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle du 23 mars, dans le cadre de la Conférence des services sociaux. On y présentera un rapport détaillé sur les défis et les succès de l'actuelle ronde de négociation coordonnée. Les sections locales du secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle ne se réuniront pas avant la conférence de cette année et c'est pourquoi nous les encourageons fortement à prendre part à la Conférence des services sociaux et à la réunion de négociation coordonnée qui aura lieu à l'automne.

Ateliers

À la lumière des attaques sans précédent lancées contre les travailleurs, les services que nous assurons et les syndicats, le Comité de coordination des travailleurs des services sociaux (CCTSS) a préparé une conférence axée sur les militants. Le 22 mars, tous les délégués assisteront à une conférence de militants au cours de laquelle des organisateurs syndicaux et communautaires parleront des façons d'organiser efficacement les membres, de défendre les services et les emplois et de monter des campagnes efficaces. Nous entreprendrons aussi la planification d'actions par région pour l'ensemble des sous-secteurs. Les participants prendront part à des ateliers de renforcement des compétences en matière de militantisme au cours desquelles ils apprendront comment mener des efforts de lobbying et des campagnes efficaces, faire de l'éducation des membres, susciter l'engagement des membres au sein du syndicat et organiser la mobilisation pour la défense des emplois, des services et plus.

À la recherche de clips vidéo et de photos !

Avez-vous des photos ou des vidéos de négociations, de campagnes, d'assemblées de membres, d'événements communautaires, de moyens de pression etc. ? Si oui, nous aimerions en obtenir copie ! Faites parvenir vos photos et vidéos à Uliana Siniavskaia à usiniavskaia@cupe.ca

Règlements du CCTSS

Les règlements du CCTSS peuvent être modifiés lors de toute conférence annuelle du CCTSS par un vote à la majorité des deux tiers.

Le règlement qui s'applique est le suivant :

Les propositions de modification des Statuts peuvent être faites par le biais d'une résolution d'une section locale dûment signée par le Président et le Secrétaire ou par le biais d'une recommandation du comité. Les propositions de modifications doivent être reçues par le Président au plus tard quarante (40) jours avant la tenue de la conférence annuelle. Les propositions de modifications doivent être distribuées aux sections locales au plus tard vingt et un (21) jours avant la tenue de la conférence annuelle.

Les modifications aux règlements seront proposées, débattues et soumises au vote en deux temps, d'abord lors de la plénière d'ouverture et ensuite lors de la plénière de fermeture.

Si votre section locale veut obtenir les règlements du CCTSS ou désire proposer une modification aux règlements, prenez contact avec Uliana Siniavskaia à usiniavskaia@cupe.ca

Les propositions de modifications aux règlements qui ont été élaborées par le Comité de coordination des travailleurs des services sociaux (CCTSS) pour étude par les participants à la conférence 2013 ont été jointes à ce document.

Prélèvement pour les services sociaux

Les règlements du CCTSS prévoient l'imposition d'un prélèvement de deux dollars par membre par année. Ce prélèvement a permis au comité de mener à bien d'ambitieux plans de travail au sein du secteur afin de relever les défis auxquels nos membres sont confrontés.

Le mandat du Comité de coordination du secteur des services aux personnes atteintes d'une déficience intellectuelle prévoit l'imposition d'un prélèvement de deux dollars par membre par année. Le secteur des services aux personnes atteintes d'une déficience intellectuelle a réalisé des gains importants par le biais de la négociation coordonnée.

Si votre section locale ne l'a pas encore fait, nous vous demandons de penser à verser ces prélèvements destinés aux services sociaux conformément à ce qui est prévu. Ces versements sont volontaires, mais les efforts coordonnés dans le secteur des services sociaux dépendent de la disponibilité des ressources nécessaires. Nous vous demandons donc de penser à verser ces prélèvements afin que notre travail coordonné puisse se poursuivre.

Vote

Les sections locales peuvent envoyer autant de délégués qu'elles le veulent à la conférence. Toutefois, pour ce qui est des votes sur les enjeux touchant le CCTSS, les règlements prévoient que le droit de vote est réparti de la façon suivante :

1 à 100 membres	2 délégués
101 à 250 membres	3 délégués
251 à 400 membres	4 délégués
Chaque tranche additionnelle de 150 membres	1 délégué supplémentaire
Conseils de district	1 délégué

Les sections locales qui représentent des membres des services sociaux et des membres qui n'en font pas partie ont un droit de vote correspondant seulement au nombre de membres faisant partie du secteur des services sociaux dans leur section locale.

Pour les sections locales composites et municipales, assurez-vous d'indiquer le nombre de membres faisant partie du secteur des services sociaux sur votre formulaire d'inscription.

C'est avec impatience que nous vous attendons à la conférence. Si vous avez besoin d'autres informations, prenez contact avec Uliana Siniavskaia à usiniavskaia@cupe.ca ou au (905) 739-3999, poste 235

En toute solidarité,



 Sarah Declerck
Coordonnatrice par intérim, services sociaux – Ontario



Carrie Lynn Poole-Cotnam
Présidente CCTSS

Pièces jointes

C.C. : Paul Moist, Charles Fleury, Division de l'Ontario, Linda Thurston-Neeley, Karen McNama, Kathy Johnson, Joe Courtney, Stella Yeadon, CCTSS

SD/us
sepb491

G:\Reps\kjohnson\clerical\2013 Social Service Sector\SSWCC Conference 2013\Second Call\Second Call Cover Letter-2013
21Jan13.docx